Centre de santé et de services sociaux
du Haut-Saint-François

ORDONNANCE COLLECTIVE	Ajustement de la lévothyroxine (synthroid) en début de grossesse	DSI-OC-29
Référence à un protocole ☐ **oui** ☒ **non**	**Date de mise en vigueur :** Mai 2013	**Date de révision :** 2015

Ordonnances collectives

Une ordonnance collective est une ordonnance établie par règlement du CMDP à l'effet de poser certains actes ou de procéder systématiquement à certains examens ou traitements sans attendre d'ordonnance médicale individuelle chez les bénéficiaires de catégories déterminées dans cette ordonnance et le cas échéant, selon le protocole ou la méthode de soins desquels elle relève. L'ordonnance collective ne s'applique pas si elle entre en contradiction avec une ordonnance individuelle.

Secteur(s) d'activités(s) visé(s) : ☑ CLSC: Périnatalité ☑ GMF

Professionnelles habilitées à exécuter l'ordonnance

Infirmières de périnatalité et GMF du Haut-Saint-François ayant reçu la formation et habilitées à effectuer la première visite de grossesse.

Activités réservées de l'infirmière :

1. Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
2. Exercer une surveillance clinique de la condition des personnes dont l'état de santé présente des risques, incluant le monitorage et les ajustements du plan thérapeutique infirmier.
3. Administrer et ajuster des médicaments et d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.
4. Contribuer au suivi de la grossesse, à la pratique des accouchements, et au suivi postnatal.

Groupe de personnes visées ou situation clinique visée par l'ordonnance

- Clientes enceintes suivies par un médecin du GMF du Haut-Saint-François qui sont rencontrées dans le cadre d'un premier rendez-vous de suivi de grossesse.

INDICATIONS

Clientèle présentant une hypothyroïdie traitée et requérant une optimisation de la dose de lévothyroxine (synthroid) en raison des besoins accrus reliés au début de grossesse et qui répond aux conditions suivantes :

- traitement avec levothyroxine initié depuis plus de 2 mois avant la grossesse
- posologie inchangée depuis au moins 2 mois
- dosage de TSH normal après le dernier changement de posologie

CONTRE-INDICATIONS

Hypothyroïdie mal contrôlée durant les semaines précédant la grossesse.

PROCÉDURE

1. L'infirmière vérifie la date du début du traitement avec la lévothyroxine afin de s'assurer qu'elle est de plus de 2 mois.

2. Elle vérifie la date de la dernière modification de la posologie de la levothyroxine en s'assurant qu'elle est de plus de 2 mois.

3. Elle vérifie la posologie actuelle ainsi que la compliance au traitement.

4. Elle s'assure de la présence d'un dosage de TSH normal au dossier, réalisé après le dernier changement de posologie de la lévothyroxine.

5. Elle complète le formulaire de liaison indiquant le changement de posologie souhaité. Celui-ci devrait correspondre à une augmentation de 25% de la dose en cours. (voir annexe 1).

6. Elle dispense l'enseignement sur les modalités entourant la prise du médicament :
   - prendre la lévothyroxine tous les jours le matin à la même heure, au même moment par rapport au repas et particulièrement par rapport aux produits laitiers
   - rappeler à la patiente de prendre le calcium ou le sulfate ferreux au moins 4 heures avant ou après la prise de lévothyroxine
   - mentionner les signes et symptômes de l'hypothyroïdie et de l'hyperthyroïdie en cas de dose inappropriée

Hypothyroïdie	Hyperthyroïdie
La peau est plus froide et pâle	Transpiration accrue
Battements cardiaques moins rapides	Température de la peau plus élevée
Gain de poids	Perte de poids
Changement au niveau du goût	Nervosité
Manque d'énergie	Battements cardiaques plus rapides
Constipation	Insomnie

7. Elle complète la requête de laboratoire pour contrôle de TSH de 4 à 6 semaines plus tard en indiquant le nom du médecin qui fera le suivi.

Sources :

Ordonnance no 38 - Ajustement de la lévothyroxine (synthroid) en début de grossesse pour la clientèle suivie en GMF (Groupe de md de famille), Centre de santé et de services sociaux – Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke, octobre 2009.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Adapté du : CSSS IUGS par Joanne Roy, directrice des soins infirmiers et de la santé physique intérim	
Personnes consultées : Dre Stéphanie Blais-Boilard Dre Louise Leblanc Dre Nicole Carné	

INSTANCES CONSULTÉES

☑ **CECII** ☑ **CMDP** ☐ **DSP** ☐ **CIIA** ☐ **CM**	

PROCESSUS D'APPROBATION

Approuvé par : Président du CMDP Directrice des soins infirmiers	2013-05-02 Date 2013-05-02 Date

PROCESSUS DE RÉVISION

	Nom	Titre	Date
Révisé par :			
Personnes consultées			

Annexe 1

AJUSTEMENT DE LA POSOLOGIE DE LÉVOTHYROXINE CORRESPONDANT À 25% DE LA DOSE INITIALE

Dose initiale (mg)	Nouvelle dose avec augmentation de 25 %		
	Dose calculée		Dose prescrite (mg)
0,025	0,031	⇨	0,05
0,05	0,062	⇨	0,075
0,075	0,093	⇨	0,1
0,088	0,110	⇨	0,112
0,1	0,125	⇨	0,125
0,112	0,140	⇨	0,150
0,125	0,156	⇨	0,150
0,150	0,190	⇨	0,2